

Annexe 4 - Méthode et indicateurs d'évaluation 2025 - 2027

VU la convention de l'Unesco relative à la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005, ratifiée par la France le 5 juillet 2006,

VU l'observation générale 21 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, ONU, 20 novembre 2009,

VU la norme ISO 26000 du 01 novembre 2010,

VU la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

VU le rapport sur les Politiques en matière de droit d'auteur et droit à la science et à la culture, Farida Shaheed, Conseil des droits de l'Homme, ONU, 24 décembre 2014,

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 103,

VU la loi n°2016-925 du 07 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, notamment son article 3

Sommaire

Article 1 - Cadre méthodologique	2
Article 2 - Indicateurs d'activités	2
Article 3- Indicateurs concernant les VHSS	5
Article 4 - Bilan économique et financier	6

Article 1 - Cadre méthodologique

L'évaluation est un processus qualitatif permanent qui doit être intégré dès la conception du projet culturel et tout au long de sa mise en œuvre (rédaction des attendus au regard des droits culturels, temps de travail nécessaire, outils, coût, ...). Elle est également une procédure qui permet aux partenaires publics signataires de vérifier l'usage des aides publiques octroyées et de mesurer en quoi cet usage répond aux objectifs de la politique publique, notamment au regard de l'intérêt général et des droits culturels.

L'objectif est ici de fonctionner par un faisceau d'indices convergents, c'est-à-dire d'un ensemble d'indicateurs quantitatifs et ou qualitatifs cohérents permettant d'avoir une appréciation globale de la contribution de l'association vis-à-vis des droits culturels. Ces indicateurs ne doivent donc pas être analysés isolément.

Les indicateurs identifiés dans cet annexe doivent être intégrés au rapport d'activités global de l'association et complétés ainsi par une analyse qualitative. Ils ne font donc pas l'objet d'un document spécifique. Le rapport d'activité complet de la structure reste en effet nécessaire à l'évaluation des activités et au versement des soldes des aides publiques attribuées. Les indicateurs ci-dessous pourront être illustrés par des focus spécifiques décrivant telle pour telle action ou situation permettant de mieux mesurer l'impact qualitatif de l'association.

Cette liste d'indicateurs pourra être complétée tout au long de la convention par d'autres indicateurs construits avec les parties prenantes de la structure.

Article 2 - Indicateurs d'activités

La liste des indicateurs ci-dessous s'appuie sur les indicateurs communs et à l'ensemble des SMAC de Nouvelle-Aquitaine.

Par « valeur repère », nous entendons ici le chiffre habituel moyen que l'association réalise pour l'indicateur considéré. Cette valeur doit être déterminée avec attention, afin d'être raisonnable et cohérente. Elle doit également prendre en compte ce que projette la structure pour les années à venir, au regard de l'analyse du contexte et des évolutions attendues du projet artistique et culturel. Cette valeur repère sert ainsi avant tout à l'auto-évaluation qualitative de l'association, afin de mesurer et d'expliquer les éventuels écarts avec les actions réalisées.

Indicateurs d'activités		
Indicateur	Précisions	Valeur repère
Répartition des concerts par tarification	Répartition du nombre de concerts payants et gratuits parmi la totalité des concerts produits et non produits. Graphique en colonnes empilées.	
Tarif médian des concerts	Tarif médian réduit et non réduit de la totalité des concerts payants produits et non produits par la SMAC Graphiques en lignes seules	
Répartition des groupes ou artistes programmés, amateurs et professionnels, par esthétiques musicales	Tous concerts confondus. Esthétiques musicales : pop, rock et assimilés ; musiques électronique ; rap, hip-hop reggae et assimilé ; jazz et musiques improvisées ; chanson ; musiques du monde ; musiques traditionnelles ; autres genres musicaux. Graphique en colonnes empilées distinguant les professionnels et les amateurs	
Nombre de jours de travail scénique, amateur et professionnel, comprenant le nombre de jours rémunérés pour les artistes.	Travail scénique : on entend par travail scénique une action d'une durée minimale d'une journée avec mise à disposition des compétences techniques et artistiques de la structure Graphique en colonnes empilées distinguant les professionnels et les amateurs	
Nombre de groupes ou artistes accompagnés, professionnels et amateurs	Accompagnement : un ou plusieurs temps consacrés au projet artistique du groupe ou de l'artiste, hors répétition. Graphique en lignes seules distinguant les professionnels et les amateurs	
Répartition du nombre de bénéficiaires direct et indirects des actions culturelles	Typologie : enfants dans le temps scolaire, enfants hors temps scolaire, personnes en situation d'empêchement [à détailler : handicap, carcéral, hospitalier, ... à vous de me dire], personnes non ciblées, ... Graphique en colonnes empilées	
Répartition du nombre de partenaires de l'action culturelle	[liste à détailler : écoles primaires, collèges, lycées, universités, milieu hospitalier, milieu carcéral, ... à vous de me dire] Graphique en colonnes empilées	
Répartition du nombre des actions culturelles réalisées		

Indicateurs d'activités		
Indicateur	Précisions	Valeur repère
Part des groupes ou artistes régionaux et produits en région dans la programmation	Pourcentage des groupes régionaux et pourcentage des groupes ou artistes produits en région par rapport au nombre total de groupes programmés, tous concerts confondus. Graphique en lignes seules distinguant les professionnels et les amateurs	
Part des groupes ou artistes régionaux et produits en région dans les temps de travail scénique professionnels et amateurs	Pourcentage des groupes et artistes régionaux et pourcentage des groupes ou artistes produits en région par rapport au nombre total de groupes ou artistes ayant bénéficié d'un travail scénique, professionnel et amateur Graphique en lignes seules distinguant les professionnels et les amateurs	
Répartition du nombre d'actions hors les murs	Typologie : diffusion, médiation, accompagnement, transmission Graphique en colonnes empilées	hors structures membre du bureau
Répartition géographique des actions hors les murs	ville, aggro, département, région, national, international Graphique en colonnes empilées	hors structures membre du bureau
Répartition des coopérations avec les parties prenantes du territoire	Coopération : on parle de coopération lorsqu'il y a partage, soit financier soit opérationnel, avec une autre structure. Typologie des parties prenantes : acteurs culturels, éducatifs, sociaux, autres Graphique en colonnes empilées Catégories : acteurs de musiques actuelles, autres acteurs culturels, acteurs de l'ESS, acteurs éducatifs, acteurs sociaux, autres acteurs, partenaires publics	

Indicateurs d'évaluation spécifiques à l'association		
Indicateur	Précisions	Valeur repère
Engagement artistique		
Répartition des groupes ou artistes programmés par niveau de professionnalisation	Nombre de groupes ou artistes programmés, répartis en fonction de leur niveau de professionnalisation (amateur, en voie de professionnalisation, professionnel). Graphique en colonnes empilées.	
Répartition des groupes ou artistes programmés par niveau de développement	Nombre de groupes ou artistes programmés, répartis en fonction de leur niveau de	

Indicateurs d'évaluation spécifiques à l'association		
Indicateur	Précisions	Valeur repère
	développement (tête d'affiche, en développement, ...). Graphique en colonnes empilées.	
Nombre de groupes ou artistes professionnels accueillis en résidence	Graphique en lignes seules distinguant les professionnels et les amateurs	
Répartition du nombre de résidences professionnelles par style musicaux	Nombre de résidences professionnelles, réparties en fonction des esthétiques musicales : pop, rock et assimilés ; musiques électronique ; rap, hip-hop reggae et assimilé ; jazz et musiques improvisées ; chanson ; musiques du monde ; musiques traditionnelles ; autres genres musicaux. Graphique en colonnes empilées.	
Répartition du nombre de résidences professionnelles par niveau de développement	Nombre de résidences professionnelles, réparties en fonction du niveau de développement du groupe ou artiste considéré (tête d'affiche, en développement, ...). Graphique en colonnes empilées.	
Engagement professionnel		
Apports en numéraire et de la valorisation mis à disposition des groupes ou artistes accompagnés	Graphique en colonnes empilées distinguant les professionnels et les amateurs	
Engagement culturel		
Nombre d'élèves bénéficiaire des actions de transmission (pédagogie musicale)	Graphique en ligne seule	
Nombre de projets d'action culturelle	Graphique en ligne seule	
Nombre d'heure total des interventions en matière d'action culturelle	Graphique en ligne seule	
Engagement territorial		
Part des groupes ou artistes produits en région parmi les groupes ou artistes accompagnés	Graphique en colonnes empilées	

Article 3 - Indicateurs concernant les VHSS

Les indicateurs ci-dessous visent à évaluer la mise en œuvre des cinq engagements du plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant du Ministère de la Culture du 25 novembre 2021.

Indicateurs concernant les violences et de harcèlement sexiste et sexuel			
Indicateur	Précisions	Valeur cible	
Existence d'une personne référente au sein de l'équipe permanente	Indiquer le nom et la fonction de la ou des personne(s) référente(s) sur les VHSS. Texte libre		
Dispositif interne de signalement des VHSS	Décrire, pour l'équipe comme pour les publics, les dispositifs de signalement et prévention des risques mis en place, ainsi que la façon dont on été traités les situations éventuellement rencontrées. Évaluez votre action en la matière. Texte libre		
Évolution du nombre de signalements	Nombre de signalements sur l'année écoulée, en interne et par les publics. Graphiques en lignes seules.		
Communication ou actions de sensibilisation à destination des publics et parties prenantes de la structure	Décrire les actions mises en œuvre (affichages, campagnes, rencontres, typologies d'actions, ajout d'une clause spécifique dans les contrats de travail et contrats de prestataires, ...). Texte libre.		

Article 4 - Bilan économique et financier

L'analyse de la situation économique et financière de l'association se fait à partir des documents comptables obligatoires visés par l'expert comptable de la structure. Ceux-ci sont donc annexés au rapport d'activités annuel de l'association.

Le rapport de gestion de la structure devra comporter les éléments suivants :

une analyse de la situation globale de la structure et de ses perspectives économiques et financières à n+2, en s'appuyant notamment sur les principaux indicateurs financiers et les soldes intermédiaires de gestion,

une note si besoin sur les dépenses significatives futures à anticiper (investissements, ...)